



Monsieur Mars Di Bartolomeo
Président de la Chambre des Députés
Luxembourg

Luxembourg, le 4 décembre 2014

Monsieur le Président,

Par la présente, je vous prie de bien vouloir transmettre la question parlementaire suivante à Monsieur le Ministre de la Justice.

« Par une loi du 23 décembre 2005 entrée en vigueur le 1^{er} mai 2006 le régime des noms a été réformé fondamentalement.

Ainsi, lorsque la filiation d'un enfant est établi simultanément à l'égard de ses deux parents, l'enfant peut acquérir soit le nom de son père, soit le nom de la mère, soit les deux noms accolés dans l'ordre choisi par les parents.

J'aimerais savoir de la part du Gouvernement, s'il dispose d'un relevé de noms permettant de faire le bilan de l'application de la loi de 2005 ?

Dans l'affirmative, il m'importe de savoir dans quelle mesure les parents ont utilisé l'option du double nom de famille.

Dans quelles proportions les noms de la mère respectivement du père ont été choisis pour les enfants ? »

Veuillez croire, Monsieur le Président, à l'expression de mon profond respect.

Alex Bodry
Député